

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 mai 2011

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 2 mai 2011 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire suppléant	Dominic Côté
Mmes les conseillères	Thérèse Gagnon
	Nancy Paquet
MM. les conseillers	Steeve Lavoie
	Pascal Dufour
	Ghyslain Lapointe
	(Heure d'arrivée : 19 h 35)

formant quorum sous la présidence de M. le maire suppléant Dominic Côté.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par M. le maire suppléant Dominic Côté. Il y a récitation de la prière.

2011-05-78 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

D' l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-05-79 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011 est approuvé en apportant une modification à la résolution 2011-04-59 où on doit lire dans le titre de la résolution et ailleurs dans le texte « BPR Bâtiment inc. » au lieu de « BPR Infrastructure inc. » ainsi qu'avec les remarques et/ou restrictions imposées par la Commission municipale du Québec, en date du 15 avril 2011, lesquelles font partie intégrante du présent procès-verbal comme si elles sont ici au long reproduites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-05-80 APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de cinquante et un mille trois cent soixante-dix dollars et neuf cents (51 370,09 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de cinq mille cent quatre-vingt-dix dollars et cinquante-trois cents (5 190,53 \$), et les salaires payés au montant de dix mille cinq cent cinquante et un dollars et soixante-quatorze cents (10 551,74 \$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de soixante-sept mille cent douze dollars et trente-six cents (67 112,36 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 3824 à 3849.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

APPROBATION - DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Il n'y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir à la directrice générale à payer.

2011-05-81 APPROBATION – ÉTATS FINANCIERS DE L'O.M.H. DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE AU 31 DÉCEMBRE 2010

Il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

D'approuver les états financiers 2010 de l'Office municipal d'habitation de Saint-René-de-Matane, vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.r.l., comptables agréés, en date du 7 avril 2011, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010.

Les états financiers s'établissent comme suit :

REVENUS :	38 781 \$
DÉPENSES :	113 800 \$
DÉFICIT :	75 019 \$
Contribution de la Société d'habitation du Québec au déficit :	67 517 \$

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 mai 2011

Contribution de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au déficit :	7 502 \$
Montant payé par la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour l'exercice 2010	7 979 \$
Solde à recevoir par la Municipalité de Saint-René-de-Matane au 31 décembre 2010	477 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-05-82 COLLECTE DE GROS REBUTS – 5 ET 6 MAI 2011 – BOUFFARD SANITAIRE INC. - COLLECTE DE PNEUS USAGÉS - 7 MAI 2011

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une collecte de gros rebuts pour permettre aux citoyens d'en disposer de façon écologique;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner l'opportunité aux citoyens de disposer de leurs pneus usagés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE les dates retenues pour la collecte de gros rebuts sont les 5 et 6 mai 2011 et que cette collecte est effectuée par Bouffard Sanitaire inc.

QUE la date retenue pour le dépôt des pneus usagés sur le stationnement de l'entrepôt à sel situé au 329, route 195, est le 7 mai 2011.

QU'un avis est posté à chaque adresse civique afin d'informer les citoyens de ces deux services;

QUE le coût établi pour cette collecte spéciale est de cent quarante dollars (140 \$) l'heure, taxes en sus, soit une dépense de deux mille deux cent quarante dollars (2 240 \$), taxes en sus;

QUE le tarif horaire comprend un camion et deux employés de Bouffard Sanitaire inc.

QUE la dépense de cinquante-deux dollars et quatre-vingt-douze cents (52,92 \$), taxes incluses, relative à la mise à la poste de l'avis informant les citoyens est imputée au poste budgétaire 02 130 00 321.

QUE la dépense pour la collecte des gros rebuts est imputée au poste budgétaire 02 453 00 446.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2011-05-83 SERVICE CANADA – DÉSIGNATION D'UN AGENT PRINCIPAL – RELEVÉ D'EMPLOI SUR LE WEB

Il est proposé par le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

DE désigner mesdames Yvette Boulay, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Diane Gagnon, secrétaire adjointe, comme agentes principales pour représenter la Municipalité de Saint-René-de-Matane auprès de la Commission de l'assurance-emploi du Canada.

D'autoriser madames Yvette Boulay, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Diane Gagnon, secrétaire adjointe, à agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour toutes les transactions relatives au relevé d'emploi sur le site Internet, « Programme RE Web ».

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, l'entente à intervenir avec la Commission de l'assurance-emploi du Canada relative à l'application sur le site Internet « Programme RE Web » ainsi que tout autre document jugé utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-05-84 NETTOYAGE DU RÉSEAU D'ÉGOUT – RUES CHASSÉ, GAGNON, LEBREUX ET LABEL – STATIONS DE POMPAGE

Il est proposé par le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise monsieur Réginald Bernier, employé municipal, à retenir les services de Veolia ES Canada Services industriels inc. pour effectuer le nettoyage du réseau d'égout des rues Chassé, Gagnon, Lebreux, Label et des stations de pompage.

QUE la tarification est de deux cent neuf dollars et vingt-cinq cents (209,25 \$) l'heure, taxes en sus, pour une unité combinée basse pression et une unité vacuum et de quarante-sept dollars (47 \$) l'heure, taxes en sus, pour l'aide opérateur supplémentaire pour la station d'épuration.

QUE les travaux sont estimés à 8 heures pour un total approximatif de mille vingt-cinq dollars (1 025 \$), taxes en sus, en plus de la surcharge de carburant et de l'assurance environnementale.

QUE la dépense est imputée au poste budgétaire 02 415 00 522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants au poste budgétaire concerné.

2011-05-85 DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE – CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE

CONSIDÉRANT la demande écrite de citoyens pour l'installation d'une lumière de rue sur le chemin de la Réserve-Faunique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

D'autoriser l'achat et l'installation d'une lumière de rue sur le chemin de la Réserve-Faunique.

QUE la lumière est installée sur le poteau appartenant à Hydro-Québec et portant l'identification NOPELZ. Le poteau est situé entre les 11 et 15, chemin de la Réserve-Faunique, à Saint-René-de-Matane.

QUE le coût est établi à trois cent vingt-cinq dollars (325 \$), taxes en sus, pour la lumière, deux cent quinze dollars (215 \$), taxes en sus, pour la potence, six dollars et quinze cents (6,15 \$), taxes en sus, le mètre pour le fil, cent cinquante dollars (150 \$), taxes en sus, pour le raccordement et la coordination.

QUE la dépense est imputée au poste budgétaire 02 340 00 649.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants au poste budgétaire concerné.

2011-05-86 DEMANDE DE SOUMISSIONS - INVITATION ÉCRITE - FAUCHAGE DES ABORDS DE CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions par voie d'invitation écrite, à au moins deux entreprises, pour le fauchage des abords de chemins municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-05-87 DEMANDE DE SOUMISSIONS - INVITATION ÉCRITE - SERVICE DE NIVELAGE DE CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions par voie d'invitation écrite, à au moins deux entreprises, pour le service de nivelage de chemins municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-05-88 DÉPUTÉ DE MATANE PASCAL BÉRUBÉ - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a transféré aux municipalités l'entretien de leur réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public de procéder à l'entretien adéquat des routes, rues ou chemins composant le réseau routier municipal;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 mai 2011

CONSIDÉRANT les coûts très élevés engendrés pour l'entretien du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE certaines routes et/ou chemins, dont la chaussée est faite et recouverte de gravier, sont dans un état pitoyable;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ayant à circuler sur ces tronçons de routes se sentent lésés dans leur droit à la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane juge pertinentes les revendications de ses citoyens, et désire répondre positivement à leurs demandes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE demander au député de Matane monsieur Pascal Bérubé, dans le cadre de son budget discrétionnaire pour l'amélioration du réseau routier municipal, une aide financière pour aider la Municipalité de Saint-René-de-Matane à maintenir un niveau respectable de son réseau routier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-05-89

VENTE D'UN IMMEUBLE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES - NOMINATION DE MADAME DIANE GAGNON EN REMPLACEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE la vente d'un immeuble par la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour non-paiement de taxes aura lieu le 9 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière participera au congrès 2011 de l'Association des directeurs municipaux du Québec les 8, 9 et 10 juin 2011 à Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

DE nommer madame Diane Gagnon, secrétaire adjointe, en remplacement de la directrice générale, pour représenter la Municipalité de Saint-René-de-Matane lors de la vente d'un immeuble par la Municipalité pour le non-paiement des taxes, le jeudi 9 juin 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOGERM - COMPTE RENDU - SÉANCE D'AVRIL 2011

Le conseiller Steeve Lavoie donne un compte rendu de la séance d'avril 2011 de la SOGERM.

MRC DE MATANE - COMPTE RENDU - SÉANCE D'AVRIL 2011

Le maire suppléant Dominic Côté donne un compte rendu de la séance d'avril 2011 de la MRC de Matane.

2011-05-90 MANDAT DE SERVICE – MADAME NATHALIE LÉVESQUE, INGÉNIEURE - DEVIS RELATIF À LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX – PROJET DE COLLECTE, D’INTERCEPTION ET MISE AUX NORMES DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – RECONSTRUCTION D’UNE PARTIE DE LA ROUTE 195

Il est proposé par le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane confie un mandat de services professionnels à madame Nathalie Lévesque, ingénieure, Service du génie municipal à la MRC de La Matapédia, au montant de quatre mille dollars (4 000 \$), taxes en sus, pour la préparation et la confection d’un devis relatif à la surveillance des travaux en rapport avec les travaux de bureau et de chantier, dans le cadre de la phase 2 du projet de collecte, d’interception et mise aux normes des ouvrages de traitement des eaux usées, et de la reconstruction d’une partie de la route 195, le tout conformément à la proposition de service du 29 avril 2011.

QUE la dépense est imputée au poste budgétaire 02 415 00 521.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
Le conseiller Steeve Lavoie s’abstient de participer aux débats et à la prise de décision entourant ce point de l’ordre du jour invoquant son travail à la MRC de La Matapédia.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants au poste budgétaire concerné.

2011-05-91 EXPLOITATION D’UNE CARRIÈRE ET SABLIERE – LOTS 34 ET 35, RANG SUD-OUEST DE LA RIVIÈRE MATANE - FACTURE NON PAYÉE

CONSIDÉRANT QUE l’exploitant d’une carrière et sablière a déposé sa déclaration pour l’extraction et la livraison de matériel pour l’année 2009, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QU’une première facture lui a été expédiée le 30 août 2010 et que par la suite des rappels lui ont été également expédiés, soit en date des 9 février 2011 et 29 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE l’exploitant n’a fait aucune démarche pour prendre arrangement avec la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE mandater l’avocat Jean-Pierre Chamberland de Matane pour entreprendre les démarches légales appropriées dans le but de recouvrer les montants dus à la Municipalité de Saint-René-de-Matane en relation avec la facture numéro 9 datée du 30 août 2010.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2011-05-92 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL – FORMATION D'UNE TABLE DE RÉFLEXION SUR LA VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES – MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la valorisation actuelle des matières organiques demeure faible sur le territoire et qu'elle relève de la volonté des citoyens (compostage domestique);

CONSIDÉRANT QUE le projet de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2010-2015 propose des objectifs de valorisation des matières organiques visant l'interdiction de leur enfouissement d'ici 2020;

CONSIDÉRANT QUE la valorisation des matières organiques sera un enjeu majeur de la révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), qui débutera suite à l'adoption de la politique;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'amorcer une réflexion commune sur les différentes options de gestion des matières organiques produites sur le territoire de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QU'une table de réflexion sur la valorisation des matières sera formée, ayant comme président le préfet de la MRC de Matane et des représentants issus des municipalités rurales, agricoles, agro-forestières et forestières et la MRC de Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE nommer monsieur Jean-Charles Gagnon pour représenter la Municipalité de Saint-René-de-Matane à la table de réflexion sur la valorisation des matières organiques de la MRC de Matane.

QUE monsieur Jean-Charles Gagnon accepte de représenter la Municipalité de Saint-René-de-Matane à la table de réflexion sur la valorisation des matières organiques de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-05-93 MISES EN DEMEURE – DERNIER DÉLAI ACCORDÉ AFIN D'OBTENIR LA CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME – MATRICULES 0598-51-0242-005, 0698-06-4141, 0897-73-5258, 0997-67-4210, 1098-42-9608, 1198-10-7019, 1198-20-5914, 1198-71-7718, 1299-51-9599, 1592-23-5139, 1597-00-7595, 1691-67-9035, 1798-99-6535, 1790-06-5065, 1798-90-4590-002, 1900-25-2157, 1901-19-9050, 2400-18-7050-002, 2400-18-7050-003, 2400-18-7050-004, 2603-148-8050

CONSIDÉRANT QUE les délais des mises en demeure concernant les matricules 0598-51-0242-005, 0698-06-4141, 0897-73-5258, 0997-67-4210, 1098-42-9608, 1198-10-7019, 1198-20-5914, 1198-71-7718, 1299-51-9599, 1592-23-5139, 1597-00-7595, 1691-67-9035, 1798-99-6535, 1790-06-5065, 1798-90-4590-002, 1900-25-2157, 1901-19-9050, 2400-18-7050-002, 2400-18-7050-003, 2400-18-7050-004, 2603-148-8050 sont venus à échéance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane informe par écrit tous les propriétaires concernés par une mise en demeure, qu'un dernier délai leur est accordé, soit jusqu'au 30 juin 2011, leur permettant de se conformer à la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-05-94

AUTORISATION – INTÉGRATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE – ORGANISATION DU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT *l'Entente intermunicipale relative à l'organisation du service régional de sécurité incendie* intervenue le 27 octobre 2005 entre les municipalités de Les Méchins, Grosses-Roches, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Saint-René-de-Matane, Sainte-Paule, Baie-des-Sables, Saint-Jean-de-Cherbourg et le Territoire non organisé (TNO) de la Rivière Bonjour;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a pour objet l'organisation, l'opération et l'administration du service régional de sécurité incendie desservant le territoire de toutes les municipalités locales parties à l'entente, lequel service comprend la lutte contre les sinistres, le secours aux victimes d'accident, le secours aux personnes sinistrées et leur évacuation d'urgence, le tout dans les limites fixées par les municipalités locales participantes;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Saint-Léandre d'intégrer le service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane et de confier formellement à la MRC de Matane le mandat d'organiser et de fournir sur son territoire, un service de sécurité incendie et de conclure des ententes d'entraide avec d'autres municipalités situées en dehors du territoire des municipalités locales parties à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léandre possède déjà sur son territoire une caserne permettant de recevoir un véhicule et des équipements pour combattre les incendies, de même que trois (3) pompiers à temps partiel, lesquelles ressources matérielles et humaines sont affectées à la prévention et au combat des incendies;

CONSIDÉRANT QU'en application de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., chapitre S-3.4), la MRC de Matane a élaboré son schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, lequel intègre un plan de mise en œuvre des objectifs énoncés à ce schéma pour chacune des municipalités locales du territoire de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE l'article 19 de *l'Entente intermunicipale relative à l'organisation du service régional de sécurité incendie* intervenue le 27 octobre 2005 prévoit que toute municipalité pourra, par résolution, adhérer à la présente entente avec l'approbation préalable de toutes les municipalités parties à l'entente et aux conditions déterminées par résolution de la MRC de Matane et approuvées par toutes les municipalités locales participantes;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 1104-24 de la Municipalité de Saint-Léandre confie au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane la responsabilité de la desserte de son territoire dès le 19 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE des mesures transitoires sont prises afin d'assurer la protection du territoire de la Municipalité de Saint-Léandre dans l'intervalle de la réalisation des démarches pour la modification formelle de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise l'intégration de la Municipalité de Saint-Léandre à l'*Entente intermunicipale relative à l'organisation du service régional de sécurité incendie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-05-95 DEMANDE DE MODIFICATION – DURÉE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ORGANISATION DU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE CONCLUE LE 27 OCTOBRE 2005

Il est proposé par le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane exprime son désaccord concernant le projet de modification de la durée de l'*Entente intermunicipale relative à l'organisation du service régional de sécurité incendie* conclue le 27 octobre 2005.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane demande à MRC de Matane que l'*Entente intermunicipale relative à l'organisation du service régional de sécurité incendie* demeure en vigueur telle qu'intervenue le 27 octobre 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

2011-05-96 MINES SELEINE – ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE – SAISON HIVERNALE 2011-2012

Il est proposé par le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à confirmer la quantité de 45 tonnes de sel à déglacage pour la saison hivernale 2011-2012 auprès de Mines Seleine, division de la Société canadienne de sel ltée.

QUE le coût est de cent un dollars et vingt-cinq cents (101,25 \$) la tonne métrique, taxes en sus, livraison à Rimouski.

QUE la dépense est imputée au poste budgétaire 02 330 00 635.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants au poste budgétaire concerné.

2011-05-97 CORRECTION À LA RÉOLUTION 2011-03-40

Il est proposé par le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

D'apporter la correction suivante à la résolution 2011-03-40, à savoir :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 mai 2011

On doit lire « Il est proposé par la conseillère Nancy Paquet » au lieu de « Il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-05-98 CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE – PARTIE DU CHEMIN À LA CHARGE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PARTIE DU CHEMIN À LA CHARGE DE LA SÉPAQ

CONSIDÉRANT QUE les parties du chemin de la Réserve-Faunique appartenant au ministère des Transports du Québec et le SÉPAQ sont en mauvais état;

CONSIDÉRANT la détérioration marquée de la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux touristes et usagers circulent sur le chemin de la Réserve-Faunique;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des correctifs au chemin de la Réserve-Faunique afin d'assurer la protection routière de tous les utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane demande au ministère des Transports du Québec et à la SÉPAQ de vérifier l'état du chemin et d'effectuer un entretien adéquat des parties du chemin qui sont sur leur responsabilité, et ce, afin de maintenir le chemin de la Réserve-Faunique sécuritaire pour les utilisateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire suppléant Dominic Côté invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2011-05-99 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 2 mai 2011, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je soussigné, Dominic Côté, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Dominic Côté
Maire suppléant

YB/DG/dg